



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 30 avril 2024

Titre : Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Fabienne Bride « Changement du nom du Chemin Marcel Regamey » - Rapport n° 12/2024

☐ **Préavis n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

☐ **Rapport n° :** 12/2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

Mesdames, BRIDE Fabienne, GUEX Brigitte, Fabienne Guignard et Messieurs, BRUNEAU Stéphane, MORAWSKI Matt, VERAGUTH Marc, Anton Ep, Mazyar Yosefi président rapporteur et ainsi que M. MATTER Claude excusé.

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Alain Monod, le syndic.

Introduction

La commission s'est réunie le 30 avril dernier. En ouverture de séance, la parole a été donnée à M. Monod, le syndic, que nous remercions d'ores et déjà pour ses explications.

Il a retracé un bref historique des faits, soulignant notamment que le temps a changé et qu'actuellement, de nombreux faits historiques font l'objet de contestations. M. Monod a contacté M. Michon, ancien syndic d'Epalinges, qui avait décidé à l'époque avec la Municipalité du nom du chemin, et il a également rencontré les habitants du quartier ce même jour.

La Municipalité a proposé de changer le nom de la rue pour "la paix des ménages". Compte tenu du fait qu'il s'agit de la seule rue portant un nom propre à Epalinges, et que les habitants sont d'accord pour les mêmes raisons que la Municipalité, la commission souhaite entériner cette proposition. Tout le monde est d'avis qu'il est nécessaire de changer le nom et de tourner la page. M. Monod nous a également informés que le chemin deviendra "chemin de mon repos". L'accord des héritiers et des autres parties prenantes a été obtenu.



Discussion générale

Madame Bride explique ensuite qu'elle ne souhaite pas raviver la polémique. Cependant, il est indéniable que M. Regamey a publié des articles antisémites dans le journal "La Nation". Elle estime qu'à notre époque, où les sensibilités ont évolué, il est inapproprié que le seul chemin honorant une personnalité d'Épalinges porte le nom de M. Regamey.

Une autre commissaire nous informe qu'elle a effectué des recherches dans les archives et confirme que M. Regamey a bien tenu des propos antisémites dans les années 30, même s'il s'est ensuite abstenu d'en écrire et s'est opposé à l'initiative controversée Schwarzenbach du 7 juin 1970. Elle rejoint toutefois l'avis qu'il est temps de tourner la page et de changer le nom. Afin d'apaiser les tensions, elle accepte la solution proposée par la Municipalité.

Un commissaire prend la parole pour citer de nombreuses personnalités de la même époque qui, aujourd'hui, pourraient être désapprouvées ou mal vues. Il rappelle que la Suisse des années 30 était coupable d'actes antisémites et qu'il ne comprend pas la nécessité de changer le nom d'une rue pour une personne en particulier. À cette époque, beaucoup étaient contraints de s'affilier à la Jeunesse hitlérienne sans pour autant adhérer à ses propos ou actes.

Un autre commissaire déplore que le sujet n'ait été porté devant le conseil que moins de 10 ans après la première intervention en 2014.

Un autre commissaire s'interroge sur le coût de ce changement. Le syndic précise que les frais ne devraient pas être importants car la commune prend en charge en interne les différentes inscriptions, modifications de registres, etc. De plus, seuls 16 ménages sont concernés.

Après un débat reprenant les mêmes arguments, la commission procède au vote en présence du syndic. Avec 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, la commission approuve la réponse de la Municipalité.

Amendement-s

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Vœux/questions



☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Conclusions

C'est avec 5 pour, 1 contre et 2 abstentions de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la réponse de la Municipalité :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 12/2024 de la Municipalité du 26 février 2024 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1.
- 2.
- 3.

Le président rapporteur de la
commission
Mazyar Yosefi

15 mai 2024

LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 30.04.2024

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	Yosefi	Mazyar	☒	☐
Rapporteur *	Yosefi	Mazyar	☒	☐
///	///	///	///	///
Membres	Guignard	Fabienne	☒	☐
	BRIDE	Fabienne	☒	☐



	BRUNEAU	Stéphane	☒	☐
	MORAWSKI	Matt	☒	☐
	VERAGUTH	Marc	☒	☐
	MATTER	Claude	☐	☒
	Anton	Ep	☒	☐
	GUEx	Brigitte	☒	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*

Séance II

Date de la séance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président			☐	☐
Rapporteur *			☐	☐
///	///	///	///	///
Membres			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*